



Contact

COMMUNE DE NEAUFLES-SAINTE-MARTIN

LE MOT DU MAIRE

Sommaire

Conseil Municipal p 5 à 6

Rappels réglementaires p 7

Vie locale p 7 à 11

Retours sur événements p 12 à 14

Événements à venir p 14 à 16

Dans le rétro p 16 à 18

Portrait p19

Nos amis les bêtes p20



Très chères Neaufléennes, très chers Neaufléens,

Lors de la cérémonie des vœux le 06 janvier dernier, comme la tradition le veut, j'ai énuméré une rétrospective de l'année écoulée et fait part de mes projets à venir.

J'ai également, lors de mon discours, évoqué plusieurs sujets me tenant à cœur. En voici un extrait :

« Le 16 juin, après la démission de Jean-Pierre Fondrille, le Conseil Municipal m'a fait confiance en me choisissant comme Maire à la majorité des voix. Je les en remercie vivement comme je les remercie d'être au quotidien à mes cotés car, malgré toute sa bonne volonté, un maire ne peut rien faire sans une équipe soudée qui lui apporte aide et soutien dans l'action journalière.

Pour ceux qui me connaissent un peu, beaucoup, passionnément ou pas du tout, je me resitue rapidement : j'ai 60 ans, je suis cadre de la fonction publique dans une grande collectivité parisienne. Ce qui fait de moi un agent des services publics depuis plus de 40 ans. Je sais donc combien le service public se doit d'être au service de la population. En tant qu'élue depuis 3 ans je m'applique à faire émerger l'équité au sein de notre village. Neaufles est un tout : le centre du village, la Tuilerie, la cité de la Croix Percée, Les Bocquets, Les Bouillons, le château de Grainville, la Fermette, les Louveaux, le Colombier et le Chemin d'Inval. Chaque quartier est et sera traité à l'identique, aucun n'aura ma préférence, je dois l'équité à tous.

Neaufles est très étendu et l'organisation de l'entretien des rues, du pont noir, du parc nature et du cimetière a été repensée. Il est honnête de dire que vous étiez mécontents de l'entretien de la commune et c'était légitime. La répartition des postes communaux était déséquilibrée. Nous avons profité de la fin d'un contrat d'un agent périscolaire pour faire glisser ce poste sur le pôle technique. Ils ont de quoi s'occuper entre le cimetière, les tontes, l'entretien du parc nature, les travaux relatifs aux bâtiments communaux, les urgences et autres impératifs.

Les agents du périscolaire n'ont pas souffert de ce glissement de poste. La qualité de leur travail est connue et reconnue de tous, plus de 80 enfants déjeunent, chaque jour d'école, à la cantine.

Restons en lien

Mairie
19 rue St-Martin
27830 Neaufles St-Martin

02 32 55 00 04
06 46 24 51 68 (urgence uniquement)

Mairie.neaufles@yahoo.fr

Mairie
Neaufles-Saint-Martin

Panneau Pocket
Lundi
de 9h00 à 12h00 et
de 13h30 à 18h30 (sur RdV)

Mardi et vendredi
de 13h30 à 18h30

Jeudi
de 16h00 à 18h30

Mercredi et samedi
de 9h00 à 12h00

C'est avec attention et j'ajouterais avec affection que le personnel périscolaire veille sur tout ce petit monde. Je profite également de l'instant pour remercier l'équipe enseignante qui maintient notre école à un très bon niveau scolaire.

J'ai pu, fin décembre, lors des vœux qui leurs étaient consacrés, leur dire combien leurs missions auprès de vous étaient appréciées au regard des nombreux retours positifs qui me parviennent.

Une nouvelle fois, je remercie l'ensemble du personnel municipal qui, tout au long de l'année, travaille au service de la commune, de votre bien être et de celui de vos enfants.

Il est temps maintenant de revenir sur les actions menées depuis les vœux 2023, d'évoquer celles en cours et de vous donner les projets 2024, sous réserve de validation du Conseil Municipal.

Je parlerai en premier du nouveau cimetière. Le sondage mené en novembre 2023 a désigné l'un des deux terrains de football (celui non utilisé) comme emplacement.

Les démarches ont débuté par l'acceptation du service départemental de la sécurité routière à la proposition d'accès à ce lieu. Nous attendons la visite d'un hydrogéologue pour l'étude du sol. Donc on avance... A plus court terme, nous regardons également la possibilité d'extension du columbarium dans le cimetière actuel.

Toujours en référence à ce sondage et dans l'objectif d'installation de feu récompense, la première démarche est l'étude relative au flux de circulation. Elle est programmée en mars prochain par les services concernées.

Au niveau de l'école, 2023 a vu le changement des fenêtres et des portes ainsi que la pose de volets roulants. Puis, répondant aux obligations réglementaires du Plan Particulier de Mise en Sécurité des établissements scolaires (PPMS), une alarme anti intrusion a été installée.

Pour se conformer aux normes en vigueur sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite un cheminement extérieur a été créé aux abords de la mairie et des toilettes publiques. Pour rappel, la mairie est accessible à tous par la rampe qui accède à la salle du Conseil où les personnes à mobilité réduite peuvent être reçues par une secrétaire de Mairie, le Maire ou un adjoint au Maire.

Au niveau sécurité routière : promis depuis plusieurs années, les ralentisseurs ont enfin été installés dans les rues Alexandre Laurent, du Bois, Saint-Martin et Sénécaux. Nous savons qu'il en faudrait bien plus car les conducteurs ne respectent pas les limitations de vitesse. Pour rappel, la vitesse est de 30 km/h dans tout le village à l'exception des routes de Rouen et de Vernon qui sont quant à elles limitées à 50 km/h. Ces limitations répondent à plusieurs objectifs : réduire les nuisances sonores, accroître la sécurité de tous en particulier les piétons et les cyclistes. Force est de constater que certains incorruptibles, après la pose de ces ralentisseurs, ont déjoué les équipements en roulant sur le bas-côté, je parle principalement du ralentisseur de la rue du Bois, mais il en va de même pour celui du bas de la rue Alexandre Laurent, situé avant l'arrêt de ramassage scolaire. Devant ce manque de civisme, un bac à fleurs en ciment a été installé rue du Bois, des barrières métalliques viendront prochainement compléter ces équipements. Ce constat est infernal. Notre commune n'est pas pourvue de trottoirs et les piétons sont vulnérables. Nous essayons de les protéger au mieux, le comportement de certains est affligeant. Il est important, pour la sécurité de tous, celle de nos enfants qui prennent le bus, ou qui vont à l'école, de nos anciens qui se promènent dans le village, d'être intransigeants en termes de sécurité routière. C'est en ce sens que nous allons demander aux services de gendarmerie des contrôles de vitesse mais aussi de stationnements, gênant la circulation.

Toujours sur le thème de la sécurité des piétons, nous avons demandé aux services départementaux de sécuriser la route de Vernon. Une première réunion s'est tenue mais la proposition reçue ne correspondait pas à notre demande et le montant de 680 000 € était hors de nos possibilités s'il est besoin de vous le préciser.

Une deuxième réunion doit se tenir pour que le bureau d'étude retravaille uniquement sur notre simple besoin mais combien important et urgent, à savoir : une voie piétonne sécurisée partant de l'église jusqu'au rond point. Cet aménagement est prioritaire pour que les piétons, enfants et adultes soient préservés. Nous ne lâcherons rien !

En ce qui concerne la route de Rouen, des poteaux en bois avaient été installés pour sécuriser l'accès piétons existant. Hélas, ils tombent aussi rapidement que dans un jeu de quilles. Nous réfléchissons à les remplacer par des poteaux en matériau plus solide. Il sera beaucoup plus difficile de faire un strike.

La sécurité sera encore et toujours au centre de nos préoccupations en 2024 ; en plus de travailler à la sécurité des voies routières, nous allons mettre en place la sécurisation des personnes, des biens, des maisons et bâtiments. Trop de vols sont perpétrés dans les communes rurales, la nôtre n'y échappe pas. J'ai pris contact avec les services de gendarmerie concernés afin qu'ils nous conseillent sur la surveillance en entrée et en sortie de village via caméras et sur la sécurisation des abords de l'école. La commission sécurité proposera au Conseil Municipal le projet pour adoption.

En matière de voirie, c'est la Communauté de communes qui a la compétence dans les rues du village. Plusieurs d'entre elles ont des trous dans la chaussée. Le pôle technique les a recensé et dès la semaine prochaine le service concerné de la Communauté de communes sera saisi.

Toujours en matière de voirie : Le 15 novembre dernier, le Conseil Municipal a accepté la réhabilitation de la sente des Chantemelles au grand soulagement des riverains qui portaient cette demande depuis plusieurs années. Au prochain Conseil il sera proposé des devis entre différents procédés. Les travaux pourront enfin avoir lieu. Croyez-moi, je m'en réjouis. Comme je vous l'ai dit en début de discours chaque rue sera gérée de la même manière qu'elle se situe en centre du village ou excentrée.

L'urbanisme : vaste sujet ! Beaucoup d'aménagements qui se traduisent par beaucoup de dépôts de dossiers... Un projet privé est en cours actuellement sur Neaufles. S'il aboutit, nous devrons modifier le PLU. Nous en profiterons pour regarder s'il y a possibilité de rectifier les incohérences que j'ai relevé en me penchant sur ce dossier. Une enquête publique sera menée et vous en serez informés.

2024 : Une année axée également sur l'environnement. Dans le cadre de l'application de la loi « Accélération de la production des énergies renouvelables », et plus précisément dans la définition de zones d'accélération dans le périmètre de chaque commune, le Conseil Municipal s'est positionné fermement contre toute installation d'éoliennes dans notre village. Nous avons informé Monsieur le Préfet que notre choix s'orientait vers l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Soyez assurés de notre détermination sur ce point. Pour rester sur le sujet environnemental, nous répondrons favorablement à la demande du Conseil d'école de mise en place d'arbres dans la cour, permettant ainsi un meilleur ombrage.

Associée à notre réflexion sur l'environnement, la flambée des prix des fluides énergétiques nous a fait prendre conscience que nous devions modifier notre système de chauffage pour les bâtiments communaux. Dès le 11 janvier prochain, un expert en énergie viendra nous conseiller sur un chauffage moins énergivore et sur les subventions auxquelles on peut prétendre.

La mise en place de récupérateurs d'eau de pluie est également programmée. L'un sera positionné au cimetière à usage de tous, l'autre à proximité des ateliers communaux pour l'arrosage des bacs à fleurs de la commune.

Je n'oublie pas le patrimoine : une subvention a été demandée pour restaurer le clocher de l'église. Elle a été acceptée.

Nous attendons les réponses d'autres administrations pour valider les travaux. Les rénovations du préau de l'ancienne école et du calvaire situé de la rue de la Côte Blanche seront également mis à l'étude.

Ces aménagements, travaux ou réhabilitations ne sont possibles qu'avec l'accompagnement financier de la Communauté de communes, du département, de la région et de l'état. C'est un soutien indispensable et je tiens à les remercier.

Ils ne peuvent se faire également sans une gestion budgétaire maîtrisée. Je remercie mon adjoint et mon conseiller délégué qui, par leur travail sérieux, ont conduit le budget 2023 de façon exemplaire malgré l'inflation qui nous impacte. C'était un exercice difficile relevé haut la main.

Comme vous pouvez le constater, 2024 sera marquée par notre volonté d'aller de l'avant, avec détermination mais toujours sous le signe de la concertation pour les grands projets.

Je sais que de nouveaux Neaufléens sont parmi nous ce soir. Nous leur souhaitons la bienvenue. Vous avez choisi de vivre à Neaufles St-Martin comment ne pas comprendre votre choix. Notre commune est tellement attachante, tellement jolie, je vous confirme qu'il y fait bon vivre. Beaucoup de familles y résident depuis des générations ce qui lui donne un esprit très familial et amical. Il y a des Neaufléens de souche mais il y a également des Neaufléens de cœur dont je fais partie. Vous qui arrivez, aimez ce village avec autant de passion que nous en avons. N'hésitez pas à vous intégrer en rejoignant les différentes associations Neaufléennes car la vie d'un village s'articule aussi autour de ses structures qui le dynamise.

Je remercie sincèrement les bénévoles pour leur implication afin d'animer la commune tout au long de l'année. Des évènements et des animations il y en a beaucoup et dans différents domaines. Les associations sont les poumons d'une commune. Je vais prendre le temps de les citer : Neaufles Anim' (le comité des fêtes), Neaufles Danse, l'école Buissonnière, la Team de Neaufles, les Vestiaires de l'Epte, Baby Mambo, Elan, l'entente du Vexin Normand, l'UNRPA, et la toute nouvelle association les templiers de l'échiquier du Vexin et j'ajouterais les Peintres de Neaufles et le Fond d'archives Teillard même si ce ne sont pas des associations telles qu'on peut l'entendre.

Je n'oublie pas le CCAS, loin de là. Composée d'élus et d'administrés, cette entité associée étroitement à la collectivité à une importance primordiale. Non seulement et surtout pour les plus fragiles d'entre nous, mais aussi pour le lien qu'elle maintient entre générations en organisant le repas de l'amitié, le colis des séniors, des sorties culturelles, des journées à la plage, des après-midi jeux le lundi, des projections de films, des séances de gym pour les séniors et la liste est encore longue. Mille mercis aux membres du CCAS pour leur travail ; là encore je n'ai que des retours positifs.

Comme une municipalité ne peut fonctionner sans son maire, ses adjoints et ses conseillers municipaux, une association ne peut fonctionner sans ses bénévoles. Merci à vous tous qui vous dévouez au service des autres.

Pour conclure, soyez assurés que les membres du Conseil Municipal et moi-même sommes conscients de notre responsabilité. Pour ma part, je suis fière d'être votre Maire.

Vous pouvez compter sur moi, sur nous pour défendre les intérêts de notre commune.

Vous pouvez compter sur nous pour la mise en place d'une gestion financière pertinente compte tenu des moyens qui sont les nôtres.

Avec toute notre énergie nous préserverons ce qui fait Neaufles St-Martin, sa force et son identité : le bien vivre ensemble et le respect de chacun. Belle année 2024 !

Votre Maire,
Sonia LACAS

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL *

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2023

Ralentisseurs - réajustement ➔ Il est proposé au Conseil Municipal un nouveau système de ralentisseurs (dos d'âne) moins onéreux que les coussins berlinois.

Les membres du Conseil, à l'unanimité acceptent le devis de BENOIT TP pour 27.868,70 HT pour la pose de 4 ralentisseurs.

Voirie de la Sente des Chantemelles ➔ Les membres du Conseil ont voté par 11 voix pour et 3 abstentions la réfection de la sente des Chantemelles sans arrêter de devis définitif pour le moment.

Les travaux sont actés mais le Conseil Municipal souhaite un devis complémentaire comportant un revêtement absorbant afin de comparer la faisabilité et les coûts.

Modification de l'article 15 ➔ Le nouveau règlement de la salle des fêtes est validé à l'unanimité du Conseil Municipal.
L'article 15 concernant la sécurité sera rectifié et renvoyé aux membres du Conseil pour information.

Prévisions travaux du SIEGE ➔ Programmation annuelle des travaux gérés par le syndicat d'électrification de l'Eure.

La commission d'attribution a retenu les rues de la Poste et Franquette pour enfouissement des réseaux et le remplacement de l'éclairage public.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Mme le Maire à signer les conventions de participations financières.

Opération	Montant TTC	Répartition	Participation	Montant prévu
Réseau Distribution Publique (DP) <i>(Investissement)</i>	115.000,00	100%	7% HT	6 708,00
Réseau Eclairage Public Coordonné (EP) <i>(Investissement)</i>	40 000,00	100%	20% HT	6 667,00
Réseau Télécom (FT) <i>(Fonctionnement)</i>	33 000,00	100%	30% HT + TVA	13 750,00

*L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site de la Mairie et sur les panneaux d'affichage situés face à la Mairie.

NUMÉROS UTILES

Mairie - 02 32 55 00 04

Enfance maltraitée - 119

Samu 15 – Pompiers 18 - Gendarmerie 17

Service d'urgence aux malentendants – 114

Hôpital de Gisors – 02 32 27 76 76

Violences conjugales - 3919

Numéro d'urgence européen - 112

Pharmacie de garde - 3237

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL *

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

- Transfert de la taxe d'aménagement de la DDTM vers la DGFIP au 1er Janvier 2024. ➔ Les membres du Conseil Municipal valident les taux existants à savoir 4% sur l'ensemble du territoire communal excepté certaines parcelles du chemin des Vignes qui sont taxées à 5% et d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de la préfecture.
- Convention agence postale 2024. ➔ Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Mme le Maire à signer le renouvellement de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.
- Adhésion à la convention d'Eure Normandie Numérique et désignation d'un représentant titulaire et suppléant. ➔ La commune a été informée de la fin du dispositif de la plateforme de télétransmission @cteure mise à disposition par le département de l'Eure. L'agence du numérique de l'Eure propose à ses adhérents d'utiliser la plateforme «PACTE» à compter du 1^{er} janvier 2024 pour assurer la continuité du service de télétransmission des actes au contrôle de légalité. Le coût de l'adhésion est de 134,60 euros par an. Après délibération et à l'unanimité l'ensemble du Conseil autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la préfecture pour notifier notre changement de plateforme et à désigner Mme Sylvie TURLURE comme représentante titulaire au sein du syndicat mixte.
- Autorisation donnée à Mme le Maire d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement. ➔ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart du budget de l'année 2023 pour la section d'investissement.
- Zone d'accélération des énergies renouvelables. ➔ En application de l'article 15 de la loi «accélération de la production d'énergies renouvelables» publiée le 10 mars 2023, le ministre de la transition énergétique a adressé un courrier à chaque maire afin de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Sur proposition de Mme le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'étudier la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- Changement des radiateurs pour les salles communales place Saint Pierre. ➔ Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis de MR BRICOLAGE pour la fourniture de 9 radiateurs pour un montant de 2627,47 euros HT et la pose par les agents techniques de la commune.
- Acceptation du remboursement. ➔ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de l'assurance suite au vol de la remorque pour un montant de 800,00 euros.

RAPPELS RÈGLEMENTAIRES

Si cela peut paraître une évidence dans une vie en collectivité de respecter les règles élémentaires de civisme, ce n'est malheureusement pas aussi évident pour certains.

Stationnement anarchique :



Il est rappelé à chacun d'entre nous de respecter les règles du code de la route relatives au stationnement gênant. Certains se permettent de se garer n'importe comment au mépris des règles les plus élémentaires de civisme et de la vie en collectivité. Il vous est donc demandé vivement d'éviter de vous garer devant le portail d'un voisin ou de façon à gêner l'entrée ou la sortie des véhicules, de chaque côté de la voie publique. Un véhicule mal garé peut empêcher le passage du camion des ordures ménagères, c'est donc tout ou partie d'une rue qui est pénalisée. Un autre exemple, le stationnement de véhicule aux angles de rues obstruant la visibilité des conducteurs.

Containers :

Ils doivent être sortis la veille du ramassage et rentrés dans la journée une fois la collecte effectuée. Ils ne doivent pas déborder de la chaussée.

Dans un esprit solidaire envers le personnel du SYGOM, il serait plus pratique pour eux de présenter vos containers poignée côté rue, afin de faciliter la prise en main des bacs.



VIE LOCALE

LES SUPPORTS D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

Vous connaissez l'adage : « *Il vaut mieux avoir à faire au Bon Dieu qu'à ses Saints.* ».

Pour une bonne information du village, seuls les supports de communication municipaux vous garantissent fiabilité.

Certains réseaux, hélas ne servent pas la commune ni ses habitants : aucune information sur les évènements à venir, aucun relai d'information municipale, que des sujets à polémique ou négatifs et surtout non avérés.

Ayez les bons réflexes ☎ si vous avez des questions et interrogations sur tout sujet, utilisez les supports mairie comme la page Facebook ou Panneau Pocket (des communiqués vous sont donnés en temps réel). Par ailleurs la mairie est ouverte 6 jours sur 7, vous pouvez téléphoner au secrétariat pour toute information.



Cette application est téléchargeable gratuitement sur les plateformes Android et iOS et permet la transmission à l'ensemble des abonnés d'informations urgentes du quotidien (coupures d'électricité ou d'eau, travaux, manifestations, ...etc).

Pour les personnes intéressées, Mme Chloé Navarro sera présente en mairie dans la salle des mariages le 17 février prochain de 9h à 12h30 pour vous aider à installer l'application sur votre téléphone et vous expliquer son fonctionnement.

STEEVE SIMÉON AU PÔLE TECHNIQUE



Steeve, nouvel agent, arrivant du secteur privé, a rejoint le 18 décembre dernier le pôle technique supervisé par le responsable d'équipe Monsieur Éric Giroux.

Ce passionné de jardinage est également un excellent bricoleur dans beaucoup de domaines. Il aura à cœur d'assurer ses missions au sein de notre collectivité.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous !!

NOËL À NEAUFLES-SAINT-MARTIN



Le personnel de la commune en pleins préparatifs des fêtes de fin d'année.

Candy, Sylvie et Tiphaïne ont collaboré à la décoration de la place de la mairie.

Merci à elles trois et au pôle technique dirigé par Monsieur Éric Giroux qui a décoré également le rond-point de Neaufles et l'espace Michel Strohm lors du marché de Noël.

Comme tous les ans depuis 2020, le secrétariat du Père Noël a répondu à chaque enfant ayant déposé son courrier dans la boîte à destination de la Laponie !

Merci à Layth, stagiaire du pôle secrétariat d'avoir pris la plume pour aider Chloé Navarro, de la commission communication pendant cette période.



CONCOURS DE COURONNES CONÇUES PAR LES ENFANTS DES ÉCOLES



Bravo aux enfants de l'école de Neaufles qui ont obtenu le 2^{ème} prix au concours de Noël 2023.

Les enfants devaient réaliser une couronne avec du matériel de récupération.

Merci également aux 1033 votants pour leur soutien.

CAMBRIOLAGES SUR LA COMMUNE

Notre village ainsi que ceux alentours ont connu une recrudescence de vols pendant la période de fêtes. Afin de rassurer une grande partie de la population, Madame le Maire a décidé de remettre l'éclairage public la nuit pendant la période hivernale.

Elle demande aux commissions sécurité et finances de la commune d'établir un bilan sur 3 mois afin de maintenir ou non la mesure.



QUI FAIT QUOI LES JOURS DE NEIGE ?



Lors des périodes d'enneigement ou de verglas plusieurs acteurs œuvrent pour la sécurité de tous :

- * La Communauté de Communes du Vexin Normand qui a en charge le salage des rues principales du village,
- * Monsieur Laidier, agriculteur Neaufléens, qui par convention apporte une aide réactive à la Communauté de Communes dans le village,
- * Les agents communaux du pôle technique qui sont chargés du salage des abords des bâtiments communaux dont le groupe scolaire (cantine—garderie), des parkings et des rues plus étroites de la commune (et il y en a un certain nombre). Ils doivent gérer aussi les rues qui auraient dû l'être par la Communauté de Communes où par Monsieur Laidier mais qui ne l'ont pas été à cause de véhicules gênant l'accès à ces voies. En cours de journée, ils doivent revenir sur des routes déjà salées le matin car le sel fond et en cas de regel, il faut recommencer les opérations, la Communauté de Communes ne passant généralement qu'une fois par jour dans un village.

Lors du dernier épisode neigeux seuls 2 agents techniques sur 3 étaient présents. Par conscience professionnelle et pour que les familles Neaufléennes aient le moins de désagréments possible, ils ont débuté leur journée dès 5h30 du matin. Il est particulièrement désagréable pour eux de lire des messages de personnes égoïstes qui pour leur propre confort en oublier l'intérêt collectif. Ces 2 agents, Eric et Steeve ne peuvent être partout en même temps, c'est assez compréhensible, enfin pour le plus commun des mortels. Sur toutes les ondes d'information, la consigne était donnée de ne pas sortir de chez soi pour les personnes qui n'avaient pas utilité à le faire.

Devant l'insatisfaction constante et le besoin permanent d'assistanat émanant de personnes valides, je me vois dans l'obligation de prendre un arrêté de déneigement. Seules les personnes qui seront dans l'incapacité physique de s'y soustraire en seront exemptées. Il ne devrait plus y avoir de souci de poubelles non ramassées ni de chute devant chez soi.

Bravo aux nombreux Neaufléens qui ont remercié les agents municipaux autant ceux du pôle technique et du pôle périscolaire, que Sylvie de l'agence postale qui ont fait sonner leur réveil plus tôt et ont bravé les éléments pour être en temps et heure à leur poste afin d'assurer leurs fonctions. Pour eux aussi, il était compliqué de se déplacer, ne l'oubliions pas. Je remercie aussi mes adjoints pour avoir été à mes côtés sur le terrain pendant cette période.

Je tenais à remettre les choses dans leur contexte...

Sonia Lacas, Maire

ÉTAT CIVIL 2023



5 naissances en 2023
dont une à domicile,
fait assez rare pour
être souligné !

Bienvenue



4 mariages ont été célébrés à
Neaufles-Saint-Martin.



Un seul baptême civil a
été célébré dans la
commune.



Nos pensons aux
17 personnes qui
nous ont quittés
en 2023.

ATELIER INFORMATIQUE



Vous êtes débutants en informatique ? Un atelier se met en place pour vous accompagner dans vos premiers pas.

Du 19 février au 24 mai 2024 (excepté pendant les vacances scolaires)
chaque vendredi matin de 9h30 à 11h, un atelier vous est proposé
en mairie.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie au 02.32.55.00.04
dans la limite des places disponibles.

INSCRIPTIONS 2024/2025 CANTINE - GARDERIE - ÉCOLE



ECOLE : Vous devez inscrire votre enfant entrant pour la 1ère fois à l'école communale (quel que soit l'âge). **Cette inscription est obligatoire.** A partir du **1er mars 2024** il vous suffit de retirer le dossier aux heures d'ouverture de l'accueil de la Mairie et de le redéposer complété **avant le 15 avril prochain**.

GARDERIE ET/OU CANTINE : Si vous souhaitez bénéficier des services périscolaires, vous devez **OBLIGATOIUREMENT** inscrire vos enfants à partir du **1er mars 2024**, en retirant le dossier auprès de l'accueil Mairie aux heures d'ouverture. Les documents devront être remis **avant le 5 juillet prochain**.

Un dossier incomplet ne pourra être validé. Si vous n'êtes pas à jour de vos factures de l'année en cours, nous ne pourrons pas accepter votre inscription. Pour les parents rencontrant des difficultés financières, ils sont invités à se rapprocher du CCAS (Tél. 06.80.78.64.60)



TRAVAUX RÉALISÉS

Ralentisseurs dans les rues de Neaufles-Saint-Martin



Les ralentisseurs ont été posés dans les rues de notre village.



Suite et fin de la pose des huisseries à l'école

L'entreprise a profité des vacances de Noël pour terminer les travaux des huisseries de l'école.



Remise en état de l'encadrement du parking au Parc Nature

Nos agents techniques ont réinstallé le portique du parc nature qui avait été arraché.

Réfection des boîtes à lire



Profitant de la période hivernale, nos employés communaux rafraîchissent les boîtes à livres de la commune.

Elles remportent un franc succès. N'hésitez pas à en user et en abuser.



Déplacement d'un point d'eau au cimetière

Le point d'eau du nouveau cimetière a trouvé un endroit plus pertinent.

Les agents technique l'ont déplacé et installé le long du mur.



VOIRIE - NIDS DE POULE

De nombreux nids de poule se sont formés au fil du temps dans beaucoup de rues de la commune.

Les agents communaux ont répertorié rue par rue les chaussées défectueuses. La voirie communale est de la compétence de la Communauté de Communes du Vexin Normand, aussi la liste des rues a été adressée au service concerné le mercredi 10 janvier 2024.

La commune de Neaufles-Saint-Martin ne maîtrise pas le calendrier d'intervention de la Communauté de Communes mais Mme le Maire a de nouveau contacté le responsable du service pour une intervention dans les meilleurs délais.

Si depuis le 10 janvier vous avez aperçu que d'autres nids de poule s'étaient formés, merci d'en informer la mairie afin qu'ils soient pris en compte lors des interventions.

RETOUR SUR ÉVÈNEMENTS

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023



La cérémonie du 11 novembre a rassemblé un public intergénérationnel.

Sous l'impulsion de Mme le Maire et de Mme la Directrice de l'école, des enfants étaient présents, accompagnés de leurs parents.



C'est avec fierté qu'ils ont déposé les gerbes de fleurs sur les 2 monuments aux morts ainsi que sur la sépulture des aviateurs Anglais.

SOIRÉE BEAUJOLAISE - LE SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023 - NEAUFLES ANIM'



Le traditionnel repas du « Beaujolais Nouveau » a rassemblé 110 personnes. Le repas « fait maison » par les bénévoles de Neaufles Anim' a conquis les convives.

C'est sur de la musique d'hier et d'aujourd'hui que le DJ a enflammé la piste de danse.



MARCHÉ DE NOËL - LE SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023 - NEAUFLES ANIM'



Pour la seconde année consécutive notre marché de Noël a rencontré un vif succès. Un grand nombre d'exposants a proposé à la vente, une variété d'idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année. Des vendeurs amateurs ou professionnels ont investi nos deux salles des fêtes. Parmi eux nous comptions une majorité de neaufléens.



Toute l'équipe de Neaufles Anim' s'est affairée toute la journée afin de proposer à tous une restauration de qualité le tout préparé sur place par les bénévoles.

Cette belle journée s'est clôturée par un feu d'artifice qui a enchanté petits et grands.



CHORALE DES ENFANTS - LE JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023



Parents, Grands-parents et amis sont venus écouter les enfants de la chorale de l'école du village.

Marc Descarrega, fidèle au poste, les a une nouvelle fois accompagné à la guitare.

Les chants de Noël ont enthousiasmé une salle comble.

NOËL DES ENFANTS - LE SAMEDI 16 DÉCEMBRE 2023 - NEAUFLES ANIM'



Avec un peu d'avance le Père Noël a fait une halte dans notre village samedi 16 décembre. Dans son joli traineau, accompagné de 6 mascottes et entouré de nombreux Neaufléens petits et grands, il a sillonné quelques rues au son d'une jolie musique de Noël.



De retour à la salle des fêtes, les enfants ont pu déguster un goûter remis par Neaufles Anim'.

Les conseillers municipaux ont quant à eux distribué aux petits neaufléens les jouets offerts par la municipalité. Tout le monde est reparti heureux de ce beau moment de convivialité.

COLIS DES ANCIENS - LE MARDI 19 DÉCEMBRE 2023 - CCAS



Une centaine de seniors ont pris place dans la salle des fêtes pour la projection du film « Bernadette ». A l'issue de la séance, ils ont pu se régaler de petits fours préparés par notre boulanger, Monsieur Aubert.

Les membres du CCAS leur ont servi jus de fruits, thé, café et chocolat, préparés par leur soin.

Les seniors présents sont repartis avec leur colis, composé d'un assortiment de produits régionaux et d'une jacinthe. La date butoir pour le retirer était fixée au 23 décembre 2023. Néanmoins, les bénéficiaires qui en ont fait la demande à la mairie après cette date, ont pu également le recevoir. Ce sont au total, 71 colis doubles et 83 simples qui ont été offerts.



VŒUX DU MAIRE - LE SAMEDI 6 JANVIER 2024



Samedi 6 janvier a eu lieu la première cérémonie des Vœux de Mme le Maire.

Ce sont près de 200 personnes qui se sont rendues à l'invitation.

Entourée de son équipe, Mme le Maire est revenue sur son parcours personnel, sur la rétrospective 2023 et les projets 2024. A cette occasion, Mme LACAS a remis à Mme Françoise MONTAIGU (dont nous avons retracé le parcours dans le numéro précédent) la médaille d'honneur de la commune de Neaufles Saint-Martin afin de la distinguer pour son engagement au service de tous.

S'en est suivi un très joli moment de convivialité au son d'une musique d'ambiance proposée par Swing Time.

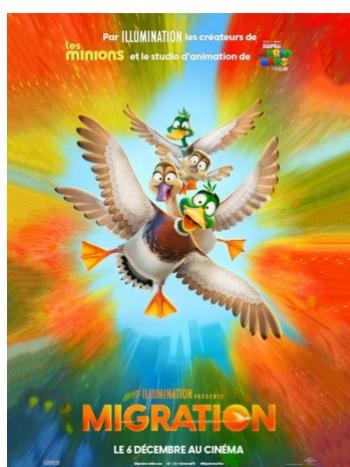
Les convives ont pu apprécier les verrines, préparées par Mme le Maire et ses Adjointes, ainsi que les pâtisseries de notre boulanger. Il a bien fallu se quitter et c'est avec regret que les invités ont quitté la salle communale.



ÉVÈNEMENTS À VENIR

SÉANCES DE CINEMA - LE SAMEDI 3 FÉVRIER 2024 - CCAS

Rdv en salle des fêtes pour les deux premiers films de l'année : « Migration » à 16h et « Chasse gardée » à 18h.



16h MIGRATION

2023 | 1h22min | Animation
De Benjamin Renner

La famille Colvert est en proie à un dilemme d'ordre domestique. Alors que Mack est totalement satisfait de patauguer avec sa famille, paisiblement et définitivement, dans leur petite mare de la Nouvelle-Angleterre, sa femme Pam serait plus du genre à bousculer un peu cette routine pour montrer le reste du monde à ses enfants - Dax qui n'est déjà plus un caneton et sa petite sœur Gwen.



18h CHASSE GARDÉE

2023 | 1h41min | Comédie
De Antonin Fourlon | Avec Didier Bourdon, Hakim Jemili et Camille Lou

Dans un village sans histoire, une maison de rêve en pleine nature est à vendre. Pour Simon et Adélaïde, à l'étroit dans leur appartement parisien avec leurs deux enfants, c'est l'occasion idéale de faire le grand saut et de quitter l'enfer de la ville. Mais le rêve se transforme rapidement en cauchemar quand ils réalisent que leurs si sympathiques voisins utilisent leur jardin... comme terrain de chasse !

A vos agendas, la prochaine séance aura lieu le 20 avril 2024 !

THÉ DANSANT - LE 11 FÉVRIER 2024

NEAUFLES DANSE

THE DANSANT

Salle des fêtes
Neaufles Saint Martin

Le dimanche 11 février 2024
de 14 h 30 à 18 h 30

Rock, Salsa
Cha-cha-cha, Tango, Valse,
Bachata...
Disco,
Dances en ligne



Organisé par
L'Association « Neaufles danse »

Entrée public : 12 euros
Entrée adhérents : 10 euros

Réservation obligatoire

Buvette



Pour nous contacter :
Tel 06 62 82 76 20 / 06 76 33 66 62
E.mail : neaufles.danse@orange.fr

REPAS NORMAND - LE 9 MARS 2024

NEAUFLES ANIM'

ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR NEAUFLES ANIM'

REPAS DANSANT

ANIMÉE PAR DJ MRICK EVENT

9 MARS
2024

19H30

PRIX ENTRÉE
ADULTE 23€
ENFANT 10€

SALLE DES FÊTES NEAUFLES-SAINT-MARTIN

MENU "FAIT MAISON"

KIR AVEC SES AMUSE-BOUCHES

POULET AU CIDRE & SON GRATIN DAUPHINOIS AVEC SON VERRE DE VIN OU CIDRE

SALADE & FROMAGE

TARTE FINE AUX POMMES

CAFÉ

DATE DE RÉSERVATION JUSQU'AU 4 MARS 2024
AU 06.04.09.31.02

PUCES DES COUTURIÈRES -

LE 24 & 25 FÉVRIER 2024

BRADERIE LE 29 FÉVRIER, 1ER & 2 MARS 2024

VVE

NEAUFLES ST MARTIN

Salle des fêtes – 19 rue Saint Martin 27830 Neaufles St Martin

Samedi 24 Février

10h à 16h30

Puces des

Couturières

Et des loisirs créatifs



Mercerie, Scrapbooking, Pergamano
Laine, Tissu patch, Ameublement
Confection, etc...



Dimanche 25 Février

10h à 16h30

Brocante



Spéciale Cuisine



Matériel culinaire, vaisselle, Déco
Tupperware, Demarle, etc...

Petit électroménager

BRADERIE

(Vêtements à petits prix)

Jeudi 29 février : 9h30 / 17h

Vendredi 1 mars : 12h / 19h

Samedi 2 mars : 9h30 / 12h (Sacs à 7€)

Plus nous vendons... plus nous aidons !

Organisées par le
Vestiaire
de la Vallée de l'Epte

Association loi 1901
A but caritatif et humanitaire

vestiaire27140gisors@gmail.com
 Vestiaire VVE27

SALON DES PEINTRES DE NEAUFLES
WEEK-END du 16 & 17 MARS 2024

LES PEINTRES
de
NEAUFLES St MARTIN
exposent



Les 16 et 17 mars 2024

de 10h à 18h

Salle des Fêtes de Neaufles St Martin

Entrée libre

CHASSE AUX ŒUFS - LE 31 MARS 2024 - NEAUFLES ANIM'



Pour la 4ème année consécutive, Neaufles Anim' organise sa traditionnelle chasse aux œufs de Pâques. Elle est ouverte aux Neufléens âgés de 3 à 11 ans.

Elle se déroulera dans la cour de l'école (rue St-Martin).

Rendez-vous dimanche 31 mars à 9h45. Départ de la chasse à 10h00 précise.

Inscriptions entre le mardi 12 mars et le vendredi 22 mars 2024
au 06.04.09.31.02.

FOIRE À TOUT - LE 12 MAI 2024 - NEAUFLES ANIM'



DANS LE RÉTRO

HISTOIRE DES PEINTRES DE NEAUFLES

Comme chaque année, aura lieu l'exposition des peintres de Neaufles les 16 et 17 mars prochains.

Cette manifestation est organisée avec l'aide de la municipalité. A cet occasion, Chloé Navarro a rencontré Messieurs Moustey et Caron.

C'est au cours d'une exposition de peintures que Michel Strohm, Bernard Moustey et Claude Caron se sont rencontrés. Résidant tous les trois dans notre commune et partageant certaines valeurs : humilité et bienveillance, ils se sont liés d'amitié et ont créé cette exposition unique : **LES PEINTRES DE NEAUFLES**.

M Moustey et M Caron ont accepté d'être interviewés pour nous raconter, je cite :

« La plus belle histoire de leur vie ».

Bernard Moustey et Claude Caron :

« Nous souhaitons tout d'abord dire que sans Michel Strohm, cet évènement n'aurait pu voir le jour, il fait parti des pionniers et créateurs de cette exposition et nous continuons, chaque année, à présenter quelques unes de ses œuvres, pour lui rendre hommage. C'est important pour nous de le préciser. »

Ci-contre, Michel Strohm, Bernard Moustey et Claude Caron lors de la première exposition.



Quand a débuté la première édition des peintres de Neaufles ?

« Elle s'est tenue en mars 2009. L'engouement de cette première nous a encouragé à poursuivre avec chaque année toujours autant de succès.

Dès la première année, 17 peintres sont venus exposer. Au fil du temps d'autres artistes se sont inscrits, atteignant jusqu'à 24 participants une année. En moyenne ce sont 17 amateurs qui exposent, ce qui représente un nombre important de Neaufléens qui s'adonnent à la peinture. »

Quel a été le moteur déclenchant de l'exposition et son but ?

« C'est une idée qui est apparue autour d'un buffet lors d'une exposition d'œuvres.

A l'origine pour nous trois, il était évident de créer un évènement unique en son genre, une exposition mettant en avant les œuvres des enfants de Neaufles-Saint-Martin.

Nulle part ailleurs, en tout cas dans la région, nous n'avons rencontré d'édition comme celle-ci.

Cette édition a pour but de mettre en avant les enfants, les artistes adultes sont là uniquement pour les accompagner. Nous ne faisons pas cette exposition pour vendre ou pour un quelconque concours, il nous arrive de vendre quelques œuvres, mais ce n'est pas du tout le but de cet évènement. Nous rappelons que nous sommes là pour accompagner les enfants uniquement, ce ne sont pas les adultes les vedettes, mais bien les enfants !

Les enfants sont très enthousiastes à l'idée d'exposer, on les voit très souvent prendre leurs parents par la main, pour les faire monter sur l'estrade et montrer fièrement leur peinture à leurs parents.

Cette exposition permet de faire naître des passions chez les enfants, et d'attirer un public différent d'un vernissage d'exposition classique. »

Photos d'exposition - environ 700-800 visiteurs viennent chaque année découvrir les œuvres exposées.



En parlant des artistes, qui peut exposer ?

« Les résidents de Neaufles uniquement. Nous précisons que nous ne faisons pas de sélection, en revanche nous pouvons refuser certaines œuvres pouvant heurter les visiteurs.

Au cours de ces différentes éditions, nous avons comptabilisé un total de 67 peintres différents ayant exposé au moins une fois. Nous sommes d'ailleurs toujours aussi étonnés de savoir que nous avons autant d'artistes dans ce village !

Depuis 3 ans, nous avons mis en place « L'invité coup de cœur » : c'est un artiste extérieur à Neaufles, mais il reste local de la région, un peintre confirmé qui expose ses œuvres dans la salle des fêtes.

Nous avons choisi de le mettre en place pour donner un petit plus à l'exposition. Bien sûr, l'invité a bien connaissance qu'il n'est pas mis en avant. Nous rappelons encore une fois que ce sont les enfants les principaux artistes mis en avant.

Cette année notre « Invité coup de cœur » est un peintre d'Heudicourt. »

Il y a-t-il des exposants « habitués » ?

« Il y a évidemment un noyau dur dont nous faisons partie Claude et moi-même. Il y a environ 6-7 peintres.

Nous tenons à encourager les artistes timides à s'inscrire afin d'exposer leurs œuvres.

Nous savons que cela est difficile de faire ce pas, car montrer ses peintures, c'est se dévoiler un peu aux visiteurs. Ce n'est pas un exercice facile nous le reconnaissions, nous sommes habitués pour notre part.

Mais après chaque exposition, les artistes pudiques sont surpris et touchés des retours positifs. Cela permet à certains, de mettre un pied à l'étrier dans le monde de l'art et ainsi s'inscrire à d'autres expositions. »

Y a-t-il un partenariat avec l'école ? Comment fonctionnez vous avec l'école ?

Bernard Moustey : « Il n'y a pas de partenariat à proprement parlé, cela a été convenu avec les maires et les directrices de l'école de l'époque.

Je viens à l'école en tant que bénévole pour mettre en place et organiser l'exposition chaque année à raison d'une journée tous les deux mois environ.

Chaque année, les enfants travaillent sur un thème, choisi en amont avant avec la directrice.

Ils travaillent sur un brouillon puis recopient le dessin ensuite, cela me permet de donner des conseils, comme par exemple ne pas appuyer trop fort sur le crayon. Il y a un dessin par enfant en format A4.

Nous avons des enfants qui veulent continuer même après avoir quitté l'école ! Ce que j'aime avec cet évènement, c'est tout le côté éducatif avec les enfants : cela leur permet le développement créatif, l'ouverture sur l'esprit et sur le monde de l'art. »



Année 2012



Année 2013



Année 2015

Nous avons principalement parlé de l'exposition mais parlez-nous un peu de vous avant de terminer cet entretien.

Quel est votre parcours et quels sont les peintres célèbres (ou pas) qui vous ont inspiré ?

Bernard Moustey : « Tout d'abord nous allons parler de Michel Strohm : nous le savons tous, c'est une figure importante du village. C'était un passionné de Neaufles, qui ne peignait quasiment que des toiles sur le village. Il était chaque jours dans les rues et en admirait la beauté. C'était sa principale inspiration, lui qui habitait la commune depuis l'âge de 6 ans. Je vais laisser la parole à Claude. »

Claude Caron : « Pour ma part je suis autodidacte. J'ai d'abord commencé par le dessin puis la peinture est arrivée. J'ai commencé par du figuratif. C'est au cours d'une exposition que j'ai vu ce peintre (Roger Suraud), peignant un style tout autre et depuis je me suis inspiré de cet artiste.

Il y a une certaine liberté dans ce style qui m'a fait l'adopter depuis ce jour. Mes peintures sont réalisées à l'huile. »

Bernard Moustey : « Moi j'ai toujours eu le dessin dans ma vie, j'ai toujours tenu un crayon dans la main. C'est naturellement que mes études se sont orientées vers l'art, et je suis devenu par la suite dessinateur publicitaire, pour être mon propre patron après jusqu'à la fin de ma carrière.

Je n'ai pas vraiment de peintre préféré, si ce n'est quand même une admiration pour Van Gogh et Bonnard ainsi que les peintres impressionnistes. De mon côté je peins des petites scènettes à l'aquarelle. »

Merci à Messieurs Caron et Moustey pour cet entretien.

PORTRAIT

MME CHENOUARD - CENTENAIRE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Nous mettons à l'honneur dans ce journal Mme Cécile Chenouard qui a fêté ses 100 ans le 22 novembre 2023. Née le jour de la Sainte Cécile, à Malvoisine dans l'Yonne, Mme Cécile Hubert a résidé à Neaufles Saint-Martin de 2002 à 2022. Depuis cette date notre centenaire réside non loin de Neaufles, en maison de retraite à Château-Sur-Epte. C'est en ce lieu que Madame Le Maire de Neaufles-Saint-Martin, invitée par la famille, a représenté la commune. A cette occasion, après avoir lu un discours chaleureux, elle lui a remis au nom du village des présents et la médaille d'honneur de la commune pour lui témoigner notre affection et lui assurer que son souvenir perdurait auprès des Neufléens.

La mémoire collective se souvient d'une femme agréable et fort sympathique.

Voici quelques extraits de sa biographie rédigée par son fils Michel à l'occasion de la fête de son centenaire :



« Fille d'Adrien Hubert, chef d'entreprise d'exploitation forestière, originaire de la Louvière en Belgique, et de Marie-Thérèse Baudson, originaire de Charleville-Mézieres, la petite Cécile se rendait à pied du hameau de Malvoisine à Mailly-le-Château situé à 3km, par tous temps, se nourrissant parfois au passage dans les vergers situé le long du chemin.

Dans les années 30, la famille retourna vivre en Belgique où Cécile fréquenta le lycée de la Louvière. Mais, l'invasion de l'armée Allemande en 1940 amena la famille à retourner vivre à Mailly-le-Château, avec cette fois-ci les grands-parents paternels.

La famille partie sur les routes, à pied, comme de nombreux français, en étant témoin des mitraillages par les avions allemands et des horreurs de la guerre.

Les grands-parents devinrent gardiens d'un petit château et Cécile fût engagée comme ouvrière dans une fabrique de brosses, dont la production était réquisitionnée par l'armée allemande. C'est à la fin de la guerre qu'elle fit connaissance de Jean Chenouard, âgé de 19 ans. Engagé dans l'armée Française afin de chasser les derniers occupants, c'est au cours d'une permission en 1945 qu'avec Cécile ils s'unirent dans le 15ème arrondissement de Paris. Cécile, après la libération de Paris, avait trouvé un emploi au ministère de l'air où elle logeait dans une petite chambre et attendait alors Claude, son premier fils.

Son mari démobilisé, pu, grâce au revenus de Cécile, poursuivre ses études d'ingénieur à l'école de physique et chimie de la Ville de Paris.

Cécile s'arrêta de travailler à la naissance de Michel, son troisième fils, fin 1953, pour pouvoir se consacrer à ses enfants et également militer pour le mouvement de la paix avec le parti communiste français. Cécile et Jean habitérent successivement à Fontenay-aux-Roses, au Petit Clamart et à Saint-Rémy-Les-Chevreuses. C'est dans cette dernière commune que Cécile fût membre du bureau d'aides sociales comme animatrice bénévole et Jean, conseiller municipal.

Le couple aimait beaucoup voyager et rapportait de leur voyage de belles photographies, voire des films 8mm. Devenue veuve en 2001, Cécile vint vivre à Neaufles-Saint-Martin chez son fils Michel et sa belle-fille Olga dès l'année suivante, tout en passant un mois d'été dans sa maison familiale de l'Yonne. Cécile participait aux travaux de la maison, au jardinage et s'occupait également des animaux du quartier.

Très sociable, elle ne manquait pour rien au monde la fête des voisins. »

Nous faisons le souhait de vous garder encore longtemps parmi nous.

NOS AMIS LES BÊTES

LES INSTINCTS DU CHAT

Le chat consent à vivre auprès de nous mais sans abandonner aucun des attributs de sa condition originelle de petit sauvage et il a conservé intact son patrimoine d'instincts.

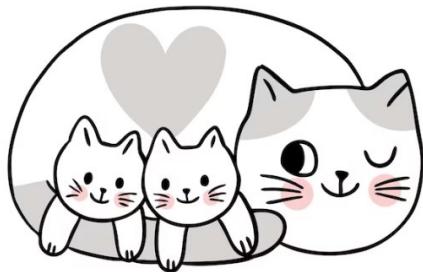
C'est pourquoi son comportement "domestique" voit la résurgence permanente de réactions instinctives qu'il faut connaître pour mieux cohabiter avec lui.

C'est l'instinct de chasse qui est le plus prompt à se manifester, il suffit de voir la réaction de votre chat si un oiseau se pose sur votre terrasse : Figé dans une immobilité totale, patient, concentré jusqu'à cette détente puissante, cette précision du saut, cette capture impitoyable.

Et tout cela même si le chat est bien nourri et qu'il vous a semblé jusque là placide et pacifique.



Si votre chat ou votre chatte ne sont pas castrés, vous serez confrontés à l'instinct sexuel qui, bien que s'exerçant par période, n'en est pas moins violent et fort gênant. Cris, miaulements plaintifs, jets d'urine malodorants.



L'instinct maternel est extraordinaire, il faut avoir vu une fois à quel point, de A à Z la chatte est une bonne mère. Elle choisit son lieu de mise bas, coupe le cordon ombilical au moment de la naissance, dévore le placenta, absorbe même les excréments des chatons.

Elle les veille, les surveille avec une tendre sollicitude et elle est capable de les défendre avec une extraordinaire énergie. Ensuite elle les éduquera de manière parfaite et cela jusqu'à l'âge du sevrage où ils deviendront très vitedes étrangers.

Les chats jouent jusqu'à un âge avancé. Chaton ou chat adulte voire même du « troisième âge » aucun ne résiste à la balle qui roule, au bouchon qui s'agit, à la plume qui vole. Avec la même précision et avec la même grâce il le frappe, la lance, la rattrape .

Ces jeux constituent chez le jeune une véritable initiation à la vie, un entraînement à la prédation.

Ajoutons également que ce jeu est une des manières de satisfaire la nécessité de dépenser un trop plein d'énergie qui se traduirait sinon au niveau des rideaux ou des fauteuils...

Le chat possède-t-il un sixième sens ? On en parle souvent, surtout à propos de ces chats qui auraient parcouru des centaines de kilomètres pour rejoindre leur maître (chose en réalité fort rare et soumise à des témoignages souvent peu fiables). On a vu des chats pressentir le danger et donner l'alarme lors d'un incendie.

Ils semblent parfaitement comprendre que leur maître est malade, que leur maîtresse a du chagrin.

Bref ils perçoivent nos états d'âme et peuvent parfois en pâtir.

Si on en juge les consultations comportementales, nous donnons de plus en plus pour la gent féline incomprise.



Merci au Docteur Pierre Rousselet-Blanc